Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le 07/04/2026
ID : 030-213001563-20260323-ART_2026_67-AR

VILLE DE MARGUERITTES

Le 23 mars 2026, MARGUERITTES

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2026-67
portant délégation de signature à Mme Barbara SAILLET et Grégory ARRIVET

Le Maire de Marguerittes,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-19, L. 2122-20, L. 2122-30, R. 2122-8 et R. 2122-10 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2026/03/07 du 20 mars 2026 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que Madame Barbara SAILLET occupe, au grade d'adjoint territorial d'animation, les fonctions de chargée de mission communication et relations usagers et qu'à ce titre elle remplit les conditions statutaires et occupe les fonctions lui permettant de bénéficier d'une délégation de signature;

Considérant que Monsieur Grégory ARRIVET occupe, au grade d'adjoint administratif principal de 2e classe, les fonctions de responsable de la coordination scolaire et qu'à ce titre il remplit les conditions statutaires et occupe les fonctions lui permettant de bénéficier d'une délégation de signature ;

Considérant qu'il y a lieu, afin d'assurer le bon fonctionnement de l'administration, d'octroyer la délégation de signature aux fonctionnaires ci-après désignés ;

ARRÊTE

Article 1er : à compter de la date de publication du présent arrêté, Mme Barbara SAILLET, chargée de mission communication et relations usagers reçoit délégation de signature dans les domaines listés ci-après, sous notre surveillance et notre responsabilité et ce jusqu'à ce qu'elle soit rapportée ou abrogée :

- Signature des conventions de location de la salle multifonction de Praden et de la salle Louis Picard et son annexe

En l'absence de Madame Barbara SAILLET, chargée de mission communication et relations usagers, Monsieur Grégory ARRIVET reçoit délégation de signature pour signer les conventions de location de la salle multifonction de Praden et de la salle Louis Picard et son annexe.

Article 2 : la délégation permanente est rigoureusement personnelle. Mme Barbara SAILLET et M. Grégory ARRIVET feront précéder leur signature de la mention "Pour le Maire et par délégation", suivie de leur nom en toutes lettres.

MAIRIE DE MARGUERITTES
14 Rue Gustave de Chanaleilles
30320 Marguerittes
Tél. : 04 49 29 59 59
accueil@marguerittes.fr
www.marguerittes.fr

Publié le : 07/04/2026 09:12 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/57650

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le 07/04/2026
ID : 030-213001563-20260323-ART_2026_67-AR

Article 3 : le spécimen de signature est le suivant :

Nom – Prénom	Signature	Paraphe
SAILLET Barbara		SB
ARRIVET Grégory		GA

Article 4 : à compter de la date de publication du présent arrêté, l'arrêté n° 2025-59 du 27 novembre 2025 portant délégation de signature à Mme Barbara SAILLET, chargée de mission communication et relations usagers, est abrogé.

Article 5 : le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du Maire, publié sur le portail des publications administratives de la commune et notifié à l'intéressé, et une ampliation sera transmise à M. le Préfet du GARD, ainsi qu'au comptable.

Article 6 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Nîmes par courrier et/ou par voie dématérialisée, par le biais de l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à MARGUERITTES, le 23 mars 2026.

Rémi NICOLAS

MAIRIE de MARGUERITTES (Gard)

Maire de Marguerittes

Notifié le 7/04/2026

Signature Mme Barbara SAILLET

Notifié le 25/03/26

Signature M. Grégory ARRIVET

Publié le : 07/04/2026 09:12 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/57650